

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et les départements,
11 francs pour trois mois,
21 francs pour six mois,
40 francs pour l'année.

Un numéro : 15 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6, au 1^{er}.
A PARIS, chez MM. LEMOLLIVET et Co, directeurs de l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DELAIRE, rue Jean-Jacques-Rousseau, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. KAUFFMANN, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR insère gratuitement les Articles signés ayant un but d'utilité publique. Les Manuscrits non admis ne seront pas rendus.

LE CENSEUR paraît tous les jours. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

AVIS.

A dater du 1^{er} novembre, le prix du journal le Censeur est fixé comme il suit :

LYON ET LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE.	
Un an.	36 francs.
Six mois.	18 —
Trois mois.	9 —
HORS DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE.	
Un an.	40 francs.
Six mois.	20 —
Trois mois.	10 —

Lyon, le 24 octobre 1848.

La question du remplacement a été portée à la tribune de l'Assemblée Nationale, à l'occasion de l'article 107 de la Constitution.

Le général Lamoricière avait raison de demander que cet article fût réservé pour être discuté en même temps que la loi du recrutement. Il est clair, en effet, qu'avec la durée actuelle du service militaire, le remplacement est une nécessité; si vous l'abolissez sans réformer la loi du recrutement, vous rendez impossible la carrière des professions libérales. Qui voudra à vingt-sept ans commencer des études d'avocat ou de médecin qui exigent au moins trois années de travaux? Le niveau intellectuel de la France ne tarderait pas à baisser d'une façon sensible; ce n'est pas ce que doit vouloir la République.

Mais de ce que les institutions démocratiques, loin d'étouffer les aptitudes spéciales, doivent tendre au contraire à les développer et à faire tourner tous les efforts individuels au profit de l'intérêt commun, il ne s'ensuit pas que la République doive maintenir le principe du remplacement, il s'ensuit seulement que le remplacement doit être aboli en même temps que la loi sur le recrutement doit être réformée.

Nous n'invoquerons pas seulement le principe d'égalité qui est le fondement de la République, ce principe qui ne permet pas qu'on puisse s'exonérer à prix d'argent d'une dette personnelle. L'argent ne constitue plus aujourd'hui un privilège; la République ne veut pas une armée de vilains, destinée à protéger les frontières, à maintenir l'ordre et à garder les richesses de ceux qui la paient.

Tout ce qui tend à creuser des divisions est opposé aux institutions démocratiques. Sous une république, une armée n'est pas une force à part, à laquelle on puisse, avec une certaine habileté, inspirer un esprit particulier et créer des intérêts distincts de la nation; une telle armée va bien aux monarchies et aux gouvernements aristocratiques, mais sous un régime populaire elle est un danger, elle est en contradiction avec ce régime.

De l'avis de tous les militaires, le remplacement introduit dans l'armée un élément falsifié pour ainsi dire, et chaque année cet élément y pénètre avec plus d'abondance; les quatre cinquièmes des soldats punis sont des remplaçants; les vingt mille remplaçants qui entrent dans le contingent annuel de 80,000 hommes affaiblissent l'armée et jusqu'à un certain point dénaturent sa pureté.

Il faut de toute nécessité que l'armée soit la représentation exacte, l'émanation la plus immédiate de la France. Quand tout le monde, ceux qui ont reçu de l'instruction et ceux qui en sont privés, vivra pendant quelque temps de la vie commune de la caserne, soyez sûr que l'esprit militaire sera plus éclairé, que la considération de l'armée sera agrandie.

Croyez-vous que si tous les jeunes gens pouvaient passer deux ou trois ans sous les drapeaux, il n'en résulterait pas un bien immense? L'armée est une école sévère de discipline qui fortifie l'homme et lui donne des habitudes d'ordre qu'il n'oublie plus; pendant la durée de ce court service, les aptitudes militaires se feraient jour, et vous trouveriez dans ceux qui contracteraient de nouveaux engagements le noyau solide d'une petite armée permanente. Ajoutons que ces nouveaux engagements pourraient être aisément encouragés par l'Etat.

Les partisans du remplacement s'écrient qu'il n'y a d'armée véritable qu'avec le temps, qu'il faut du temps pour qu'elle acquière l'esprit militaire, la solidité. Il y a quelque chose de vrai dans cette objection, mais elle n'a pas la valeur qu'on lui attribue. Il est très certain qu'une nation où tous les citoyens ont été et doivent être soldats est plus forte que celle qui ne possède qu'un certain nombre de ses membres habitués au métier des armes.

Quant aux grandes guerres, à celles qui compromettraient la paix du monde, toutes les nations étant alors obligées de faire des levées en masse, il est évident encore que dans ce cas la nation la plus forte sera celle chez laquelle tout le monde a fait l'apprentissage de la guerre.

Remarquons en outre que c'est une loi des peuples modernes, entrés dans les voies de l'industrie, de réduire leurs armées permanentes, afin d'alléger leur budget, et de fonder leur force sur un vaste système de gardes nationales. Pour un peuple, c'est le moyen d'être prêt à toutes les éventualités sans être écrasé sous le poids des charges financières, et ce système a de plus l'avantage d'être en harmonie parfaite avec les institutions démocratiques.

Nous ne parlons pas du mode de remplacement actuel; là-dessus, il n'y a qu'une voix, et quand bien même le principe du remplacement serait conservé, le remplacement se fera par l'Etat.

Il y a quelque temps, le *Courrier de Lyon* appuyait parmi nous la candidature de M. Bugeaud comme représentant du peuple. Avant-hier, le *Salut Public*, dans un article intitulé: *La Présidence*, ne semble pas éloigné d'accueillir cette même candidature au poste le plus éminent de la République, celui de président. Nous constatons ce rapprochement des deux journaux, qui depuis février avaient paru suivre une marche opposée; nous ne nous en étonnons pas du reste. Ce qui se passe à Lyon n'est que l'écho de ce qui vient d'être résolu à Paris dans une réunion tenue chez M. Berryer, et à laquelle M. Thiers assistait. Notre correspondance nous annonce, en effet, qu'il y aurait été décidé qu'on porterait à la présidence le duc d'Isly. Quelques observations se seraient, dit-on, produites à l'encontre de cette résolution; mais elles ont été retirées après la lecture d'une lettre adressée tout récemment par M. Bugeaud à la duchesse d'Orléans, et dans laquelle il re-

grette son adhésion à la République et l'assurance de son dévouement inaltérable.

DES ENTREPÔTS COMMUNAUX ET D'UN SYSTÈME DE CRÉDIT

(3^e Lettre. — Suite. — Voir le Censeur d'hier.)

Il est bien entendu que, pour qu'un grand système de crédit puisse s'établir et attirer la confiance générale, il lui faut trois conditions indispensables :

1° N'opérer d'émission de papier que sur le nantissement d'un gage de valeur supérieure et absolument sûr;
2° Être échangeable à vue contre toute espèce d'objets de consommation;

3° Fonctionner dans des comptoirs assez multipliés pour que le public tout entier puisse facilement se rendre compte du mécanisme et s'assurer de la réalité des nantissements.

Le crédit hypothécaire ne remplissait pas toutes ces conditions.

Le système de M. Proudhon s'en rapprocherait davantage. Nous examinerons dans une prochaine lettre en quoi il se conforme à ce programme et en quoi il s'en écarte.

Quant à nous, nous avons suffisamment indiqué, dans nos précédentes lettres, la solution que nous croyons facilement réalisable.

L'Etat, source de tout crédit, institue une banque générale ayant de très nombreuses succursales.

Cette banque reçoit en nantissement toutes les valeurs quelconques :

- Récépissés de marchandises;
- Titres de propriétés;
- Coupons de rentes, actions industrielles.

Moyennant ce nantissement, elle remet aux dépositaires, avec un intérêt, un titre ou papier-monnaie pour une somme inférieure à la valeur déposée, si bien que ce papier-monnaie n'est, à proprement dire, que le reçu d'une valeur con-

signée. En outre, l'intérêt prélevé par l'Etat lui constitue une rente énorme qui lui permet de dégrever l'impôt foncier.

Si nous n'avions rien autre à proposer, cette institution serait plus complète, il est vrai, que la banque hypothécaire, mais elle aurait le même vice, celui de ne pouvoir échanger son papier sans l'intermédiaire des lois, vice si radical que nous pensons en fait que toute institution, quelle que soit sa forme, qui maintiendra cette royauté du numéraire, avortera misérablement.

Nous croyons avoir résolu la difficulté par l'institution des agences communales ou entrepôts communaux, surtout si on suppose que ces entrepôts soient ouverts dans les mêmes localités où se trouveraient établis les comptoirs de la banque d'état. Ces deux institutions étant solidaires, il en résultera que le papier d'état pourra être échangeable à vue contre toute espèce de marchandises déposées dans les agences communales. Le papier d'état serait donc aussi bon que l'or, puisqu'il en aurait tous les caractères: garantie réelle et supérieure par le nantissement de valeurs plus considérables de la banque d'état; échange à vue contre toute espèce de produits.

Sans doute, on supposera que les dépositaires de marchandises s'abstiendraient de déposer par crainte du papier-monnaie

FEUILLETON DU CENSEUR. — 25 OCTOBRE 1848.

MADEMOISELLE POMPONNETTE.

CHRONIQUE DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

(Suite. — Voir le Censeur des 17, 18, 20 et 22.)

VI.

Une semaine entière s'était écoulée depuis la soirée que nous venons de décrire.

Régis venait de se lever, et, pour se consoler des pertes qu'il avait faites la veille au lansquenet, il prenait la résolution de vivre à l'avenir en sage, ce qui était, à vrai dire, un serment de roué. L'intention de l'étourdi était de réparer par la solitude les brèches faites à sa fortune. A demi étendu sur un sofa de lampas rouge, il coupait d'une main, à l'aide d'un couteau de nacre, les feuillettes encore vierges de je ne sais plus quel roman nouveau de l'abbé Prevost, tandis que de l'autre il portait de temps en temps à ses lèvres une petite tasse de porcelaine de Sèvres qui était remplie de crème des Barbades et qui se trouvait placée à côté de lui sur un guéridon de bois des îles. Au plus fort de son travail, la porte de la chambre tourna sur ses gonds; en même temps il vit entrer Hector.

— Mauvaise mine! dit-il au nouveau venu en se soulevant un peu, mine d'amoureux déconfit! Ah çà! en dépit de mes conseils, les amours n'ont donc pas fait le moindre pas à la fête de la Duthé? Qu'es-tu devenu depuis huit grands jours, je devrais dire depuis huit siècles, que je ne t'ai vu?

Pour toute réponse, Hector fit un profond soupir qui alla se perdre jusque dans la rosace du plafond.

— N'as-tu donc pas revu Pomponnette? reprit le sybarite.
— En sortant du bal, j'ai pu baiser le bout de son gant. Belle avance! vas-tu dire. Je me suis penché à son oreille, implorant à voix basse la faveur de la revoir. « Soyez patient, » m'a-t-elle dit. C'était à peu près le mot de Lélia à Martial: « Demain! » Toujours demain! Ce demain tant promis n'arrive jamais! Je lui ai écrit chaque jour de mon chef; point de réponse. J'ai fait tous les soirs pied de grue sous ses fenêtres; rien ne m'a révélé qu'elle pensât à moi.

En parlant ainsi, le pauvre amoureux laissait tomber son front sur

le pommeau de son épée dont il se cognait avec effort.

— Le diable m'emporte si tu n'es pas à deux doigts d'un suicide, lui dit en riant Régis, qui pensait lui rendre pour le moins un peu de calme en le raillant sur la violence de sa passion.

— Mon ami, reprit Hector de la même voix sombre, toute langue humaine serait impuissante à donner une idée de mon supplice. D'imbécilles poètes ont cru idéaliser le désir en imaginant la fable de Tantale altéré au milieu d'une source d'eau vive qui le fuit toujours et affamé devant un rameau de fruits dont la possession lui échappe à chaque instant. Tantale au moins pouvait se repaître par la vue de ce qui excitait son appétit; mais essaie de comprendre: il y a huit jours que je n'ai pu l'apercevoir!

— Conclusion: il ne te reste plus qu'à partir chez Pluton.

— Tu crois rire. A quoi bon vivre si je ne dois plus la voir? Pourquoi m'a-t-elle encouragé? Pourquoi m'a-t-elle dit d'attendre? J'ai approché la coupe de ma bouche, mes narines ont senti la saveur du breuvage; mais, hélas! mes lèvres n'y ont point trempé. Ce que j'endure aujourd'hui est plus terrible que ce que j'éprouvais, le jour du mariage, dans la nef de Saint-Germain-l'Auxerrois.

Et il se remettait à se cogner le front du pommeau de son épée. Au bout de quelques instants, ne pouvant plus tenir en place, il se leva tout-à-coup, l'œil humide, le visage inondé d'une mate pâleur, la main emportée de temps en temps par des mouvements incertains et sinistres. Le chevalier, qui le contemplant depuis une minute, ne put se défendre d'un peu d'effroi.

— Diable! se dit Régis, sans rire cette fois, pour le coup, la chose devient sérieuse. Je crois, sur ma parole, que ton amour tourne au tragique. Allons, il est temps de préparer le grand et suprême remède; je vais appliquer le fer rouge.

— Que veux-tu dire? demanda Hector.

— Tu te souviens de notre engagement. Quand je me suis offert de t'amener à la guérison, tu m'as permis d'employer tous les moyens curatifs qui seraient en mon pouvoir, tous sans exception; tu dois te le rappeler. Comme la maladie a atteint son dernier terme, j'aime à croire que tu ne retires en rien la confiance que tu as donnée naguère à ton médecin.

— Régis, je te laisse toujours carte blanche, pourvu que je n'endure plus mille morts par jour, répondit le pauvre fou de l'air d'un

homme qui ne sait plus ce qu'il dit.

— Eh bien! je ne te demande plus que quinze jours, reprit le chevalier. Si, d'ici là, tu n'es pas rentré dans la mansuétude de ton caractère, ou si tu n'as pas triomphé, non-seulement je ne te détournerai pas de chercher un refuge chez les morts, mais, de plus, je t'aiderai à prendre le chemin qui mène au sombre empire; jusque-là, sachons faire bonne contenance, vivons encore et vivons bien. Il est dit que tu passeras sans mot dire par tout ce que j'exigerai. On doit une confiance aveugle à son docteur. En attendant, viens souper avec des bécassines de Compiègne et du vin de Champagne.

En parlant ainsi, il l'entraîna au cabaret du *Panier-Fleuri*.

VII.

Peut-être le lecteur a-t-il déjà vu que Régis de Ruffec réalisait en plus d'un point ce qu'on nommait encore un roué sur le milieu du dix-huitième siècle. Rien qu'en jetant un coup d'œil sur sa personne, on comprenait qu'il était un de ces trainards que la Régence avait oublié d'emporter dans son linceul. Vieux avant l'âge, perdu de dettes, surmené, ainsi que l'attestaient les rides qui sillonnaient prématurément son front, il n'avait pas l'âme moins usée que le corps. Comme tous ses pareils, il ne possédait, en fait d'amour, d'autre instinct que celui de la tromperie, et n'hésitait point à croire que tout moyen est bon pourvu qu'il mène au succès. Le contrastait profondément, sous ce rapport, avec Hector de Prévéranges, qui ne voyait dans une affaire de cœur qu'un sentiment naïf et en quelque sorte divin. Tant de délicatesse offusquait le roué; aussi s'évertuait-il à façonner autant que possible le marquis à son image. C'était pour cela qu'il s'était faufilé dans l'intrigue de Pomponnette, espérant, dans tous les cas, en tenir les fils de façon à en faire une sorte de roman à la manière de Crébillon fils. La vieille amitié qui l'unissait au marquis était un heureux prétexte qu'il savait mettre en avant avec beaucoup d'adresse. Il s'attristait de voir son compagnon d'armes mollir comme un enfant devant l'ex-danseuse et prendre au sérieux une passion qui ne devait être qu'un passe-temps. Les menaces de suicide achevaient de lui assurer le droit, pensait-il, de donner à l'aventure un prompt dénouement. On n'a pas oublié qu'il s'était posé auprès de son ami en médecin des plaies du cœur, et qu'il mettait son amour-propre à prouver qu'il saurait guérir, coûte que coûte.

naie. Il ne s'agit que de réfléchir un peu pour se convaincre que cela ne serait pas ainsi.

On aurait raison d'avoir cette crainte, s'il s'agissait, comme aujourd'hui, — et pourtant on s'en contente, — d'échanger à vue contre les produits du papier-monnaie individuel, si peu garanti qu'il faut toute la bonhomie du public pour l'accepter un seul jour (1).

On aurait encore raison de craindre, s'il s'agissait d'assignats ou de papier-monnaie émis par le gouvernement sans garantie réelle.

Mais ce papier-monnaie n'étant mis en circulation que sur un nantissement effectif d'une valeur supérieure, le doute de sa solidité ne peut pas même être soulevé.

Par le moyen de cette banque et des agences communales, on aurait donc résolu le problème de mettre le crédit à la portée de tout le monde. Depuis l'ouvrier en chambre jusqu'au grand manufacturier, depuis le marchand de village jusqu'au grand commerçant, depuis le plus petit vigneron jusqu'au plus grand propriétaire, depuis le possesseur d'une action de 100 francs jusqu'au grand spéculateur, toutes les classes de la société y trouveraient leur compte; elles appuieraient donc toutes sa création. Aussi avons-nous raison de dire que la banque hypothécaire, qui ne mettait le crédit qu'à la portée du possesseur d'immeubles, avait échoué par manque d'audace; fallait plus que cela. Dans les questions de réformes radicales, il faut appliquer un système dans son entier ou ne pas le toucher.

Avant de clore notre lettre, nous devons déclarer que si nous ne trouvons pas suffisante la banque hypothécaire telle qu'elle a été présentée et rejetée, néanmoins nous approuvons la création des bons hypothécaires, portant intérêt en faveur des prêteurs, mais n'ayant pas cours forcé.

Cette institution provisoire et transitoire mettra le crédit à la portée du possesseur d'immeubles, qui pourra se procurer le numéraire par un traité de gré à gré avec le prêteur. Nous l'approuvons parce que cette institution ne compromet pas l'avenir de la banque de crédit général pour toutes les valeurs, et lorsqu'un jour, prochain peut-être, ce système de crédit se réalisera, l'institution des bons hypothécaires, qui n'est qu'une des branches du faisceau, s'y reliera très facilement.

FRANÇOIS COIGNET.

Nouvelles d'Autriche.

Le courrier de Vienne du 16 octobre n'est pas arrivé. On peut en conclure que le combat a commencé, ou que du moins les troupes de l'empereur ont entièrement intercepté les communications du côté du sud-ouest.

Nous avons cependant quelques nouvelles postérieures à celles que nous avons publiées hier par d'autres lettres parties dans la soirée par un courrier.

D'après ces nouvelles, les préparatifs de défense que l'on a faits à Vienne sont formidables.

« La ville de Vienne, d'ordinaire si pacifique, dit une lettre du 15 publiée par la *Gazette d'Augsbourg*, est animée aujourd'hui d'une fièvre belliqueuse. Elle a fait tous les préparatifs nécessaires pour résister à un siège, pour repousser un assaut, et une grande partie de la population insiste pour attaquer l'armée ennemie hors des portes. Sur les ponts, dans les bastions, aux portes de la ville et dans les rues principales, des citoyens armés et des étudiants montent la garde. Sur les points stratégiques les plus importants, dans les carrefours s'élèvent des barricades qui ne livrent des deux côtés qu'un étroit passage; devant ces barricades sont étendus des hommes armés cuisant leurs aliments dans la rue et tendant aux passants de l'argent afin de pouvoir en fondre des balles. Dans les rues principales, les barricades ont été enlevées, afin de ne pas trop gêner la circulation; mais les pavés sont prêts, et l'on est obligé de franchir des tas de pierres qui pourraient servir à construire en quelques instants un rempart pour la défense.

» Des secours sont arrivés de divers côtés; des troupes nombreuses de volontaires sont venues d'Ollmutz, de Brunn, de Linz, de Salz-

(1) Ce défaut est justement le vice radical de la banque d'échange de Proudhon; nous y reviendrons.

Mu par cette idée, il écrivit deux fois à Pomponette dans le style cavalier de l'époque. Il la sommait de se montrer moins cruelle et formulait je ne sais plus qu'elles promesses de vengeance pour les cas où elle persisterait dans sa sévérité. Il terminait en disant que la femme d'un financier ne devait pas faire tant de façons en regard d'un gentilhomme, et ajoutait plusieurs aménités du même genre.

Quelque habitée qu'elle fût au langage et au sans-façon de ce temps, Pomponette ne put lire sans indignation ces lettres redondantes de cynisme. Elle les renvoya l'une et l'autre par un de ses laquais.

— Il n'y a plus à hésiter maintenant, se dit Régis au comble de la fureur; il faut employer le fer rouge. La danseuse saura ce qu'on gagne à braver un homme qui a fait ses premières armes sous les yeux de monseigneur le régent.

Au temps dont nous parlons, M. de la Popelinière occupait à Passy une délicieuse habitation où il tenait table ouverte aux personnages en vogue et aux beaux-espits du moment. Ces derniers, en assez grand nombre, ne manquaient jamais d'adresser chaque semaine à la maîtresse du logis quelque joli bouquet de vers ou de bouts-rimés, selon l'usage. Ces hommages charmaient le financier. Toutefois, en l'observant bien, il aurait été facile de voir de sombres nuages s'amonceler de temps en temps sur son front.

M. de la Popelinière était jaloux.

Depuis quinze jours il recevait régulièrement tous les matins une lettre anonyme dont le frontispice était décoré d'armoiries inconnues. On lui disait, en petite prose maligne, que sa femme ne passait pas un jour sans avoir une entrevue avec M. le maréchal de Richelieu. Dans l'origine, le banquier prêtait peu d'attention à cette dénonciation; il brûlait sans les lire ces écrits perfides qui se glissaient dans sa maison à la manière des reptiles; mais, à la fin, la persévérance de la lettre anonyme finit par lui faire peur.

— Il faut que je tire cela au clair, se dit-il.

Or, un jour que le grand maréchal de Saxe présidait à une course de chevaux dans le parc de Versailles, et que M^{me} de la Popelinière s'était fait porter en litière à ce curieux spectacle, il résolut de lever les doutes que l'épître quotidienne avait réussi à faire entrer dans son esprit. On lui disait que M. de Richelieu avait trouvé un moyen ingénieux de s'introduire dans les appartements de Pomponette; c'était de cela qu'il fallait s'assurer.

PH. AUDEBRAND.

(La suite à un prochain numéro.)

bourg, de la Styrie; ce sont en majeure partie des jeunes gens vigoureux, décidés à donner leur vie pour la liberté allemande. Les paysans des environs ont amené un grand nombre de chariots chargés de vin et de provisions. Les ouvriers continuent à former des corps spéciaux. Le conseil municipal consacre tous ses efforts à accroître et à organiser les forces destinées à la défense. Tous les hommes qui ont besoin de secours et qui sont sous les armes reçoivent 20 kreutzers. Un arrêté du 12 octobre assure une pension de 200 florins aux veuves de ceux qui pourront succomber et 50 florins par an à chaque orphelin pour ses frais d'éducation.

» Les Viennois évaluent leurs forces à 100,000 hommes prêts à combattre, et ils ont encore à attendre les secours des Hongrois réunis à la frontière. La nouvelle de l'approche de l'armée hongroise a inspiré une pleine confiance dans le succès.

» La faculté de médecine se charge de soigner les blessés; le prince de Liechtenstein a offert son hôtel pour être transformé en hôpital.

Une lettre de Vienne du 13 porte que dans la nuit du 13 au 14 l'attaque devait avoir lieu. Les Hongrois devaient la commencer le 16, à trois heures du matin, et les Viennois faire une sortie pour les secourir.

Un autre correspondant donne une nouvelle qui mérite confirmation, mais qui pourrait compliquer la situation. Auersperg et Jellachich auraient changé de position. Auersperg aurait été prendre avec les troupes impériales la place qu'occupait le camp de Jellachich, vers la frontière de la Hongrie, de manière que pour attaquer les Croates les Hongrois seraient obligés de passer sur le corps des troupes impériales.

S'il faut en croire une dépêche télégraphique d'Ollmutz, l'empereur aurait fait son entrée dans cette ville au milieu de l'enthousiasme de la population. Sa voiture aurait été dételée et traînée par le peuple. L'empereur Ferdinand, repoussé par la race allemande, devient l'idole de la race slave.

— Les nouvelles de la Gallicie annoncent que toutes les troupes autrichiennes stationnées dans le pays ont reçu l'ordre de se mettre en marche sur Vienne en traversant la Moravie. Les régiments polonais marchent dans la même direction par Cracovie.

La Gallicie va se trouver entièrement privée de troupes, et l'on redoute dès lors un nouveau soulèvement et de nouveaux excès de la part des paysans galliciens. Les nobles qui ont échappé aux massacres organisés par Metternich se forment en corps francs pour se défendre. Ils sont disposés à appeler, en cas de besoin, les Russes à leur secours. L'armée russe est à la frontière, prête à marcher au premier appel.

Nouvelles de Berlin.

Les troubles n'ont pas recommencé à Berlin dans la journée du 17, quoique la population ouvrière soit très irritée des événements de la veille. Le nombre des personnes tuées le 16 s'élève à onze, dont neuf sont des ouvriers.

Le 17, vers une heure de l'après-midi, les ouvriers, formant une immense colonne et portant une vingtaine de drapeaux, se sont dirigés vers le local des réunions de l'assemblée nationale pour lui présenter une pétition dans laquelle ils demandaient :

1^o Une information judiciaire sur les événements de la veille et le châtiement des coupables;

2^o Un convoi funéraire honorable pour les morts, aux frais de l'état;

3^o Des soins pour les blessés et des pensions pour les veuves et les enfants de ceux qui avaient succombé, également aux frais de l'état.

Les députés Berends et Waldeck sortirent de l'assemblée pour recevoir la pétition, et adressèrent aux ouvriers des allocutions qui furent couvertes d'applaudissements. L'assemblée a renvoyé la pétition des ouvriers à un comité, et celui-ci a dû se réunir le soir même pour en délibérer.

De forts détachements de la garde nationale étaient sous les armes, mais leur intervention n'a pas été nécessaire. Une forte pluie, qui est tombée sans discontinuer depuis deux heures jusqu'à six heures du soir, a empêché de nouveaux attroupements de se former.

Troubles à Munich.

Les désordres sont devenus de plus en plus graves à Munich depuis nos dernières nouvelles.

Quelques heures de calme avaient régné dans la nuit du 17 au 18, lorsqu'au matin de nouveaux attroupements se sont formés; un grand nombre de soldats en faisaient partie, et ils ont parcouru successivement plusieurs brasseries, boulangeries, magasins, commettant partout des excès. Vers midi, la foule se dirigea vers une des brasseries les plus importantes de la ville, appartenant à un nommé Pechorr. Les garçons brasseurs voulurent s'opposer à l'invasion; dans la lutte, un soldat assaillant fut tué, d'autres furent grièvement blessés par d'énormes bûches que l'on jetait par les croisées sur la foule. Malgré une défense énergique, malgré le concours des officiers qui, le sabre à la main, cherchaient à faire rentrer les soldats dans l'ordre, la maison fut prise d'assaut et saccagée de la manière la plus affreuse. Les meubles, les glaces, les tableaux, des sacs d'argent, du linge, des robes de femme, des billets de banque lacrés furent jetés dans les rues et foulés aux pieds.

Quand ces scènes de désordre eurent assez long-temps duré, les autorités songèrent enfin à y mettre un terme. On battit le rappel pour faire rentrer dans leurs casernes les soldats qui avaient pris part à tous ces excès, on fit circuler des patrouilles dans les rues, on somma les attroupements de se disperser; enfin un commissaire de police, à la tête d'un fort détachement, publia une ordonnance qui déclarait la ville de Munich en état de siège.

Malgré ces mesures, on s'attendait à de nouveaux désordres pour le 19.

— On lit dans la *Réforme* :

« Nous apprenons par des correspondances particulières que la Bavière, le Wurtemberg et le grand-duché de Bade sont dans la plus grande fermentation. On s'attend d'un moment à l'autre à une explosion terrible.

» On comprend que, dans l'état où en sont les choses sur les bords du Rhin, nous nous abstenions de tout détail.

VIENNE, 17 octobre. — Tout est préparé au combat. On attend l'ordre d'heure en heure. Le 16, l'empereur est arrivé à Ollmutz, où il a été reçu à bras ouverts. Il a fait appeler Meyer, député de la gauche, pour le charger d'organiser un ministère.

On pense qu'un ministère démocratique parviendrait à rétablir la paix. Tous les ambassadeurs ont déclaré qu'une attaque contre Vienne serait regardée par eux comme une déclaration de guerre.

On évalue à 100,000 le nombre d'habitants qui ont fui de Vienne.

On porte à 80,000 le nombre des troupes concentrées autour de Vienne.

Nouvelles d'Italie.

TURIN, 19 octobre. — Le gouvernement n'attend, dit-on, que

des nouvelles positives de Vienne pour entrer en Lombardie. Cela semble résulter des paroles du ministre Pinelli à la chambre des députés. Le cabinet a pris, a-t-il dit, des mesures énergiques pour contraindre l'Autriche à accepter les conditions de la médiation. D'un autre côté, l'opportunité de la guerre ne résulte que des faits, et quand les faits seront certains, le ministère sera résolu à faire la guerre. Mais ces faits sont encore incertains. Il ne nous est pas prouvé que Vienne n'est pas retombée dans les mains de Jellachich, et que la lutte entre les Slaves et les Magyars s'est propagée dans les rangs de l'armée de Radetzky.

Hier, le régiment de Savoie a pris la route de Casale; il a reçu l'ordre de se tenir prêt à partir.

SANREMO, 16 octobre. — Ce matin, 78 soldats de la légion étrangère italienne, déjà au service de la France, arrivés hier tambour battant, ont continué leur voyage pour Alexandrie.

MILAN. — Les Hongrois et les Croates se sont pris de querelle. Les premiers se sont tous rangés en ordre de bataille sur la place du Dôme. Radetzky a voulu les calmer en leur permettant de partir; mais après s'y être refusés, ils ont menacé les Croates de tirer sur eux. Le peuple se tait, mais il est prêt à se joindre aux Hongrois.

(Avenir.)

ALEXANDRIE, 15 octobre. — On assure qu'un grand nombre de troupes seront dirigées vers les duchés, et que dans celui de Plaisance les autorités sardes font une levée militaire.

Le général Bava est parti pour Turin d'après un ordre pressant. La réserve de la brigade Casal est partie ce matin pour Gènes.

Plusieurs Hongrois déserteurs, ayant demandé à prendre du service, ont été admis dans le corps franc.

(Cost. Subalp.)

19 octobre. — Demain on attend le duc de Savoie avec son état-major. La brigade de Casale a l'ordre de se tenir prête à partir samedi prochain pour Mortara.

Des soldats hongrois arrivent et demandent à prendre du service dans notre armée.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

GENÈVE, le 23 octobre. — Avant-hier, nous avons eu un second scrutin préparatoire pour arrêter les noms des candidats au conseil national suisse. MM. Almira, Girard et Galeer, portés par les radicaux, ont obtenu la majorité. M. le général Dufour, auquel on avait offert la candidature, a d'abord déclaré qu'il ne pouvait en aucun cas l'accepter; maintenant il se laisse porter avec un conservateur et un ultramontain, MM. Cramer et Montfalcon. La lutte sera vive.

Nous aurons sous peu les élections au grand conseil; les candidats radicaux ne sont pas encore désignés.

Un banquet de 1,200 personnes a eu lieu avant-hier en mémoire des journées d'octobre 1846. Le conseil d'état y assistait; c'était à l'ancien cirque. Les couleurs des vingt-deux cantons, les drapeaux des sociétés de Grutli et de l'Instruction mutuelle, celui de Zurich de 1838, celui de Vaud de 1848, y flottaient.

M. Duchosal a porté un toast à la confédération suisse.

M. Fazy, aux journées d'octobre. Celui-ci, dans un fort bon discours, a retracé la politique genevoise depuis deux ans et la politique générale de l'Europe.

M. Carteret a porté un toast au peuple, aux frères d'Italie, dont la bannière flottait près des nôtres. Il a vivement ému l'assemblée.

M. Galeer, à l'avenir.

M. Moulinié, aux conséquences de la révolution, à la prospérité de Genève.

MM. Fazy et Carteret ont été nommés au conseil d'état par le grand conseil.

Paris, le 22 octobre 1848.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Quelle sera l'époque à laquelle aura lieu l'élection du président de la République? Telle est la question que chacun se pose et que chacun ne résout qu'avec des suppositions. Un article de la Constitution, l'article 119, relatif à la fixation de l'époque à laquelle devait se faire cette élection, vient d'être retiré par la commission.

On prépare un décret concerté entre le gouvernement et les commissions, et qui serait déposé prochainement sur le bureau de l'Assemblée; il fixerait au 10 décembre l'époque où la nation sera, pour la première fois, appelée à choisir le chef du pouvoir exécutif.

L'Assemblée serait prorogée du 15 novembre au 20 décembre; elle commencerait ensuite la discussion des lois organiques.

On calcule que, d'ici au 15 novembre, l'Assemblée aura juste le temps nécessaire de voter, de reviser la Constitution et de discuter quelques propositions en retard.

— La revue de la garde nationale par le général Changarnier a eu lieu aujourd'hui, et aucun incident remarquable ne mérite d'être signalé; le silence le plus profond a régné dans les rangs. On sait que M. Changarnier passe pour être un des coryphées du parti royaliste; le moindre vivat en son honneur n'eût pas manqué d'être exploité contre la République.

— Le quatrième convoi des colons pour l'Algérie est parti ce matin. Ce sont toujours les mêmes scènes touchantes: des parents et des amis qui versent des larmes en se pressant dans une dernière étreinte; de jeunes couples qui regrettent la mère-patrie, malgré l'espoir qu'ils ont de trouver dans la nouvelle un dédommagement plus efficace à leurs pénibles labeurs; des vieillards qui font des vœux pour les jeunes hommes dont ils envient le sort aventureux, ne pouvant le partager; enfin cette foule nombreuse et toujours avide de nouveaux spectacles.

Le président de la commission de colonisation vient d'être informé que les premier et deuxième convois qui sont en route sont dans un état de santé et de satisfaction qui ne laisse rien à désirer.

— Plus de mille personnes se pressaient hier au soir autour des tables disposées dans le salon du Jardin-d'Hiver et ornées des écussons des principales villes de France où les écrits de Fourier et la parole de ses disciples ont été répandus. Représentants du peuple, savants, prolétaires, magistrats, mères de famille et jeunes filles, confondus en groupes, unissaient leurs regards et leurs cœurs dans une espérance commune. Des toasts chaleureux ont été prononcés à cette tribune ornée de fleurs, où dominait la tête grave et pensive de Fourier. Victor Considérant a lu un discours plein de cœur et de foi dans l'avenir. A la suite du banquet, une quête a été faite pour les

enfants et les femmes des transportés; elle a produit 498 fr. qui seront versés à la commission spéciale.

Le décret sur le cautionnement a produit en partie l'effet qu'en attendait la réaction. La plupart des journaux démocrates ont cessé de paraître pour laisser le champ plus libre aux feuilles monarchistes, qui, celles-là, ont toujours de l'argent à verser, grâce aux avantages que l'exploitation du peuple procure aux privilégiés de l'époque.

Cependant les vides qui s'étaient faits dans le camp de la démocratie tendent peu à peu à se combler. Depuis quelques jours, des journaux franchement républicains ont reparu ou remplacé ceux qui avaient cessé de paraître: *Le Citoyen*, à Dijon; *le Travailleur*, à Nancy; *le Progrès de l'Aube*, à Troyes; *l'Union Républicaine*, à Auxerre.

Aujourd'hui, nous apprenons la fondation de deux nouveaux organes de la vraie démocratie: *la Tribune de la Gironde*, à Bordeaux, et *le Républicain des Ardennes*, à Sedan.

Nous signalons avec bonheur toutes ces forces nouvelles apportées à la démocratie, et nous espérons en avoir bientôt de nouvelles à constater. Déjà on parle de Limoges et d'Agen qui tous deux doivent s'enrichir prochainement d'un journal républicain. Il serait bien désirable qu'ils parussent avant la nomination du président de la République, car, partout où la démocratie sera dépourvue d'organes, on peut compter que les indignes calomnies des réactionnaires ne laisseront pas de grandes chances au candidat républicain.

L'activité des manœuvres et la multiplicité des moyens seront en raison directe du patriotisme de l'homme.

BULLETIN POLITIQUE ET FINANCIER.

Paris, 22 octobre.

Toute l'attention se concentre sur les événements de Vienne; c'est là que va se résoudre la question de la paix ou de la guerre en Europe. Du triomphe des Viennois et de la démocratie ne dépend pas seulement le sort de l'Italie, mais celui de la liberté dans toute l'Allemagne.

L'empereur victorieux à Vienne s'appuie sur la Russie; les tentatives d'émancipation sont réprimées en Prusse, en Bavière, en Pologne. Battu au contraire, il est impuissant à arrêter le mouvement qui éclate sur tous les points; l'Allemagne entre dans une voie nouvelle, elle se réforme sur d'autres bases; l'Italie est libre; la France n'a plus à combattre pour elle et peut développer tranquillement ses institutions chez elle. On comprend donc quel intérêt puissant s'attache à tout ce qui nous vient des bords du Danube. Jusqu'à ce moment les nouvelles sont favorables aux Viennois.

De grands efforts ont été faits au commencement de la semaine pour enlever les cours de la rente. Les spéculateurs exploitaient, en commentant de mille manières, le vote de confiance accordé au ministre Dufaure.

Le public qui achète au comptant s'est abstenu.

Depuis huit jours il ne s'est pas engagé une seule affaire importante; aussi la bourse a suivi depuis mardi un mouvement non de baisse précisément, mais de défaillance.

Les chemins de fer ont suivi la même marche descendante.

La baisse sur les fonds étrangers s'explique par la gravité des nouvelles extérieures.

En résumé, la baisse a été générale cette semaine. Le 3 O/O a fini à 44 25, le 5 O/O à 68 25.

En chemins de fer, l'Orléans est tombé de 620 à 575, le Nord de 360 à 352 50.

Les autres valeurs sont abandonnées.

La prime sur l'or s'est élevée.

Il est encore question d'un emprunt détourné au moyen des actions des chemins de fer de Lyon à Avignon, de Bordeaux à Cette, de Fampoux à Hazebrouck. Les porteurs d'actions de ces trois compagnies s'engageraient à verser 250 fr. par action qui serait admise pour 40 fr.; ils recevraient un coupon de rente 5 O/O, au cours de 70 fr., de 17 fr. 50 c., et les cautionnements des compagnies seraient comptés comme versements, c'est-à-dire rendus.

De la sorte, les 600 mille actions de ces compagnies représenteraient un capital de 150 millions; en déduisant les 22,500,000 fr. des cautionnements, l'Etat recevrait 127,500,000 fr.

Ce serait la répétition de l'affaire du Lyon.

Assemblée Nationale.

Fin de la séance du 21 octobre.

LE GÉNÉRAL LAMORICIERE continue son discours: En s'éloignant d'une certaine époque, on voit, en effet, la puissance guerrière de la France diminuer. Et savez-vous à quoi cela a tenu? C'est qu'à mesure que Napoléon empereur s'éloignait de Napoléon premier consul, à mesure que les armées, de républicaines qu'elles avaient été, se faisaient impériales, leur force, leur puissance diminuait. Napoléon avait pris des soldats républicains, et il a fait des prodiges; quand ces républicains sont devenus impériaux, ils n'ont plus conservé leur valeur. A mon sens, tout est là; rien ne peut remplacer la puissance de la liberté. La République a fait des prodiges que l'Empire a voulu et n'a pas pu continuer. (Longs et unanimes applaudissements.)

Sous toutes les formes de gouvernement, il faut que l'armée soit faite à l'image du pays, qu'elle soit animée de son esprit; si vous avez des armées qui ne se retrempe pas constamment dans la population, un jour arrivera où, au lieu de défendre le pays, elles opprimeront la liberté. (Vive approbation.)

Le ministre de la guerre se livre à des calculs d'où il résulte que, sur cent jeunes gens appelés au tirage, quarante-cinq seulement sont dans des conditions propres au service; sur ces quarante-cinq, quinze sont dans un état de fortune à pouvoir se faire remplacer, et trente ne le peuvent pas.

Il y en a trente sur cent qui, n'ayant pas le sou, sont obligés de servir en personne. Je dis dès lors qu'il est de l'intérêt des quinze que le remplacement soit maintenu, et que cela est contraire à l'intérêt des trente. (Dénégations.)

Quel est l'intérêt des gens qui n'ont pas le moyen d'éviter le service personnel? C'est que l'armée soit composée le mieux possible, et quand on vient nous parler ici au nom de la majorité, je crains que ce soit plutôt au nom de la majorité des écus qu'au nom de la majorité des voix. (Sensation prolongée.)

On vous a dit que le paysan, au régiment, était mieux habillé, mieux nourri que dans son village, qu'il venait au régiment pour se dégoûter (On rit); cela est vrai, mais vous oubliez que quand il est parti de son village, il a laissé sa mère. (Sensation.)

Le conscrit de nos campagnes, en rentrant dans son village, y retrouve sa famille dans la misère, qu'il n'a pas pu soulager pendant sept ans. Vous dites: L'homme de la campagne est fort, robuste; il n'a rien, mais il peut travailler; et, quand il est arrivé à vingt ans, qu'il peut travailler, qu'il peut être utile à sa famille, qu'il est indispensable, vous lui dites: Tu n'as rien; je te prends tout, je te prends tes deux bras qui devaient nourrir ta famille... (Très bien!) — Longs applaudissements.)

LE GÉNÉRAL LEBRETON se prononce contre la suppression du remplacement dans l'armée. Il repousse cette pensée de M. le ministre de la guerre, qu'une armée normale, régulière, bien disciplinée, puisse jamais devenir un danger pour la liberté... (Rumeurs.)

Une armée est dangereuse, dit le général Lebreton, lorsque les grades sont donnés à la faveur, au hasard, à la fortune, lorsque les bons services ne sont pas récompensés, lorsqu'elle est mal administrée; c'est dans ce cas seulement que l'armée est à craindre. (Etonnement. — Rumeurs.)

LE GÉNÉRAL DE LAMORICIERE: Je ne m'attendais pas aux paroles du général Lebreton; si j'ai bien entendu, elles tendraient à indiquer que je serais sorti de la légalité par les choix que j'ai faits.

Je vais tout de suite dire mon opinion sur l'avancement au choix. On doit faire les choix, d'abord, en vertu des services rendus, mais surtout en vertu des services qu'on peut rendre. (Très bien!)

LE GÉNÉRAL CAVAIGNAC, président du conseil: Je n'ai voulu parler dans cette question ni avant ni après le ministre de la guerre, m'en rapportant à ses arguments pour la traiter, et je ne me suis pas trompé dans ma confiance. Je ne serais donc pas à cette tribune, si le général Lebreton n'avait abordé une question à laquelle le ministre de la guerre ne pouvait pas répondre, car sa personnalité était en jeu.

Le général Lebreton a parlé de hasard et de fortune dans la distribution des grades de l'armée; ces mots m'ont étonné dans la bouche du général Lebreton, lui qui, pendant quinze ans, a été comme nous sur la terre d'Afrique, et y a vu le général Lamoricière au premier rang alors que je n'étais qu'au second. (Se tournant vers le général Lebreton) Pour moi, ce qui m'étonne, citoyen, c'est que vous qui avez vu cela en Afrique, qui avez suivi tous ses travaux, vous n'avez vu dans son élévation que la fortune et le hasard. (Longs et énergiques applaudissements.)

LE GÉNÉRAL LEBRETON: Quand j'ai revendiqué les droits de l'armée trop longtemps méconnus (Non! non!), je ne m'attendais pas à trouver pour adversaire le président du conseil qui, lui, a toujours su la respecter. (Rumeurs.) Le langage que je tiens aujourd'hui, je l'ai fait entendre ailleurs; j'ai parlé de droits acquis et de prescriptions légales. Eh bien! puisque je suis forcé d'aller plus loin que je n'aurais voulu... (Non! — Assez!)

La clôture est prononcée.

L'amendement du citoyen Deville est rejeté.

LE PRÉSIDENT: Le citoyen Deslongrais propose à l'art. 107 l'amendement suivant:

« Le mode et les conditions de la faculté de chaque citoyen de se libérer du service militaire personnel seront réglés par la loi du recrutement. »

La commission adhère.

L'article 107, ainsi amendé, est adopté.

LE CIP. AMBERT propose de rédiger ainsi l'article 108:

« L'organisation de la garde nationale et la constitution de l'armée seront réglés par des lois spéciales. » — Adopté.

LE PRÉSIDENT: Le citoyen Pierre Leroux présente un paragraphe additionnel; il est ainsi conçu:

« Tout individu appartenant à un culte qui repousse la guerre comme un principe barbare et contraire aux lois divines et humaines sera exempt du service militaire. »

(La lecture de cette proposition excite dans l'Assemblée une longue hilarité.)

L'amendement du citoyen Pierre Leroux est rejeté.

« Art. 109. La force publique est essentiellement obéissante.

« Nul corps armé ne peut délibérer. » — Adopté.

« Art. 110. La force publique, employée pour maintenir l'ordre à l'intérieur, n'agit que sur la réquisition des autorités constituées, suivant les règles déterminées par le pouvoir législatif. » — Adopté.

« Art. 111. Une loi déterminera les cas dans lesquels l'état de siège pourra être déclaré, et réglera les formes et les conséquences de cette mesure. » — Adopté.

« Art. 112. Aucune troupe étrangère ne peut être introduite sur le territoire français sans le consentement préalable de l'Assemblée Nationale. » — Adopté.

La séance est levée.

On lit dans la Tribune de la Gironde du 20:

On s'entretenait vivement ce matin d'une lettre adressée par M. de Lamartine à l'un de ses amis de Bordeaux.

Invité à venir passer ici une partie de son congé, l'ancien membre du gouvernement provisoire a répondu qu'il aurait eu un véritable bonheur à visiter notre Gironde, mais qu'il ne saurait accomplir ce voyage dans les circonstances actuelles. Il craint qu'on n'interprète sa venue ici comme le désir de poser sa candidature à la présidence, honneur qu'il déclare décliner de la façon la plus absolue.

Cette lettre connue à la Bourse y a produit une vive sensation.

Pièces officielles.

Le *Moniteur* du 22 contient la circulaire suivante, que le ministre de la justice vient d'adresser aux premiers présidents et aux procureurs-généraux des cours d'appel:

« Monsieur,

» J'ai l'honneur de vous informer que les cours et tribunaux de votre ressort devront reprendre leurs travaux à l'époque ordinaire de la rentrée. Il est convenable qu'il n'y ait ni audience solennelle ni discours. Cette cérémonie devra être reportée au jour de l'inauguration de la nouvelle magistrature. »

— Par arrêté du 20 octobre, le citoyen Tounet, conseiller de préfecture, secrétaire-général de Seine-et-Oise, a été nommé préfet de l'Aveyron, en remplacement du citoyen Gazard, démissionnaire.

MONOPOLE DES HOUILLES.

Depuis quelque temps, la justice de paix de Saint-Etienne est presque exclusivement occupée à juger les contestations entre les ouvriers mineurs et la Compagnie des mines de la Loire. Les débats de ces affaires ont mis à nu les abus révoltants qui ne peuvent disparaître qu'après la dissolution de la coalition houillère, et avec la création d'un conseil de prud'hommes chargé d'apprécier les difficultés qui s'élevaient entre les ouvriers mineurs et les exploitants.

Un certain nombre d'ouvriers piqueurs réclamaient le paiement de leur salaire à raison de 4 f. par jour. La Compagnie ne voulait d'abord leur donner que 4 f. 30 c., aux autres 3 f. 40 ou 50 c. avant l'audience, et 3 f. 87 c. pendant les débats. Pourquoi ces différences et ces variations dans les offres de paiement de salaire? Le voici: Les ouvriers piqueurs travaillent à raison de tant de centimes par benne de houille extraite. Il n'y aurait pas de difficultés si tous les chantiers étaient dans les mêmes conditions d'exploitation; mais il n'en saurait être ainsi. Les couches de houille sont plus ou moins profondes, plus ou moins épaisses, plus ou moins difficiles à exploiter, les chantiers sont plus ou moins dangereux, etc., en sorte que le même ouvrier, selon qu'il est employé dans tel ou tel chantier, se trouve parfois, même en faisant un travail plus difficile et plus dangereux, gagner un salaire moins élevé. C'est ce qui était arrivé aux ouvriers qui se plaignaient devant le juge de paix; ils avaient été placés dans un chantier où la couche de houille n'avait pas plus de 35 centimètres de hauteur d'un côté et 50 centimètres de l'autre. Aussi étaient-ils obligés de travailler couchés, sans chemise, n'ayant que leur pantalon, étendus sur un terrain humide et exposés à une eau glaciale qui leur tombait sur le corps. Est-il étonnant que, réduits à travailler dans cette position et dans ce chantier, ces ouvriers aient fait sortir moins de bennes, malgré un travail assidu, que ceux de leurs camarades occupés dans un autre chantier favorable, où ils n'avaient à lutter ni contre les mêmes dangers, ni contre les mêmes difficultés? Cependant la Compagnie leur offrait et le juge de paix leur a alloué un salaire moins élevé qu'à ces derniers.

Les ouvriers réclamaient 4 f. par jour, outre et non compris une augmentation de 25 c. accordée aux ouvriers depuis la fin du mois de février dernier; ils n'ont obtenu, par la sentence du juge de paix, que 3 f. 90 c. Sur cette somme la Compagnie veut faire une rete-

nue de 3 c. par franc pour la caisse de secours, et ne veut pas tenir compte de l'augmentation de 25 c.

Ainsi entendue, la sentence du juge de paix est donc plus nuisible que favorable aux intérêts des ouvriers.

Sous un autre point de vue, la Compagnie a manifesté des prétentions non moins étranges. On sait que, grâce à la complaisance de l'autorité, elle a pu réduire temporairement les journées de travail de six à quatre par semaine.

Ces jours-ci, la Compagnie des houilles de la Loire a essayé d'appliquer cette réduction à l'indemnité que les ouvriers blessés reçoivent de leur caisse de secours. M. le juge de paix a repoussé ces prétentions aussi injustes qu'inhumaines, et a décidé que l'indemnité était due, pendant les six jours de la semaine, à l'ouvrier blessé. Que de réflexions nous pourrions faire sur la manière dont ces caisses de secours sont alimentées, surveillées et administrées! Qu'il nous suffise pour aujourd'hui de dire qu'elles reçoivent chaque année plus de 100,000 f., dont la Compagnie dispose arbitrairement, sans contrôle, sans compte-rendu. Des plaintes nombreuses s'élèvent chaque jour de la part des ouvriers, des veuves et des orphelins, mais la Compagnie reste sourde à toutes ces plaintes et se montre avare ou prodigue des épargnes d'autrui, selon qu'elle a intérêt à récompenser ou encourager, à intimider ou punir. (Sentinelle.)

Voici le discours que M. Ed. Reveil, maire de la ville de Lyon, a prononcé à l'installation de la chambre de commerce:

Messieurs, Au milieu de vous, que l'universalité de vos pairs a appelés à la haute mission de représenter tous les intérêts industriels, de les protéger dans leur existence, de les diriger dans leur développement; au milieu de vous, que toutes les confiances ont nommés les plus dignes parmi les grandes et nombreuses intelligences qui ont placé notre ville au premier rang des villes commerciales, je me sens profondément touché de l'honneur qui m'est fait de présider à l'installation de la chambre de commerce.

Vos attributions, Messieurs, sont immenses. Votre initiative propose au gouvernement les mesures qui tendent à ouvrir de nouvelles voies au commerce, à améliorer l'industrie, à accroître la prospérité nationale; vous êtes consultés sur les hautes questions commerciales, sur les modifications à introduire dans la législation spéciale, et particulièrement sur les questions de douane, questions vitales pour l'industrie. Ainsi, vous protégez et favorisez le commerce; vous cherchez le progrès, vous le faites ou le favorisez. C'est là une belle prérogative. La chambre de commerce à laquelle vous succédez l'avait comprise dans toute son étendue, et lorsque sont venues les circonstances critiques qu'elle a traversées, elle a élargi ses attributions, elle a répondu à tous les appels qui lui ont été faits, elle a prêté son appui aux institutions utiles, elle a concouru à toutes les améliorations. Je n'énumérerai pas, Messieurs, ses actes; ils sont tous des bienfaits. Je rappellerai seulement, au nom de la ville et comme témoignage de notre reconnaissance, qu'elle nous est noblement venue en aide quand nous avons parlé au nom des malheureux.

Ce fut toujours un honneur, Messieurs, de faire partie de la chambre de commerce; mais cet honneur grandit à mesure que grandit la mission, et nos prédécesseurs, en la faisant plus grande, ont ajouté à l'honneur que vous avez reçu.

Oui, Messieurs, votre mission est grande, et en vous désignant, les électeurs ont prouvé qu'ils comprenaient son immensité. La voix du peuple ne s'est pas trompée; elle a prononcé avec calme et réflexion, inspirée par le seul sentiment du bien public.

Hâtez-vous de commencer ses utiles travaux; ils seront féconds en résultats. Dans la carrière que nous parcourons, vous et nous, nous nous rencontrerons quelquefois; votre concours, nous le savons, ne manquera jamais à l'autorité municipale; nous avons besoin de vous dire que vous pourrez toujours vous appuyer sur elle, qu'elle sera heureuse de seconder vos projets, de concourir à leur réalisation.

Chronique.

Nous sommes priés de publier la lettre suivante, adressée à M. Laurencery, curé de Montchal, et relative à une affaire dont nous avons déjà parlé:

« Monsieur,

» C'est moi qui suis l'auteur de la lettre insérée dans le *Censeur*, et que vous voulez poursuivre parce que, dites-vous, elle renferme des calomnies. Je ne qualifierai pas votre réponse, le public l'a jugée. Vous dites: « Darcy a emporté dans la tombe un secret que je ne dévoilerai pas; lui seul pourrait vous dire d'où lui venait le pain qui l'a nourri. »

» Ce pain, il le gagnait en travaillant pour M. Chossi, meunier à Sainte-Agathe, honnête comme lui, ou en faisant des paniers.

» Pourquoi, par une réticence jésuitique, injuriez-vous un cadavre? Pourquoi manquez-vous à l'Evangile qui a dit: « Vous ne jugez rez point? » Pourquoi ne pardonnez-vous pas à celui qui n'est plus et que vous avez persécuté de son vivant?

» DARCEY (Claude) fils,
» Tailleur, rue du Bois, 22, à Lyon. »

— La 5^e batterie du 8^e régiment d'artillerie, forte de 4 officiers, 180 hommes et 181 chevaux, commandée par M. Bouvet, capitaine, venant de Besançon, est arrivée à Dôle le 13 octobre courant, pour y tenir garnison et remplacer dans cette localité le 2^e escadron du train des paires d'artillerie, parti le même jour pour retourner à Besançon.

PEINTURE DES DRAPEAUX.

Les membres de la commission des peintres et dessinateurs, unis à toutes les corporations qui doivent concourir à l'achèvement des drapeaux, ont cru devoir faire insérer cet avis dans chaque journal de la ville de Lyon.

Nous invitons tous les peintres et dessinateurs qui sont sans emploi à se présenter au cercle des dessinateurs, rue de la Cage, n° 13, au 1^{er}, de neuf à onze heures du matin.

Chacun voudra bien inscrire son nom et son adresse, afin que l'on puisse s'organiser fraternellement et être prêts quand viendra le moment où le gouvernement demandera l'achèvement des drapeaux.

DUCHESNE, GRIVET, ROMAIN,
AMAND, TROLLIET.

Spectacles du 24 octobre 1848.

GRAND-THÉÂTRE. — La Juive, opéra.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Un Petit de la Mobilité, vaudeville. Le Chevalier d'Esbonne, vaudeville. — *Demain*, Calvin, ou les Libertins de Genève, drame.

COLISÉE. — CIRQUE SOULLIER. — Relâche.

Nouvelles diverses.

On lit dans le *Moniteur*: « La correspondance officielle parvenue du Sénégal au ministère de la marine et des colonies annonce que l'émancipation des esclaves s'y est accomplie, le 23 août, au milieu de la tranquillité la plus complète et des démonstrations de joie des nouveaux affranchis; au bonheur desquels l'ancienne population libre s'est franchement associée. »

TROUBLES AU HAVRE. — La douane du Havre, d'après un ordre de M. le préfet, avait suspendu l'exportation des céréales et pommes de

terre. Ce matin, sur de nouvelles instructions, les chargements ont repris.

Bientôt des groupes se sont formés sur le quai de l'île, aux abords du navire en chargement. Le Bee a été envahi, ainsi que le sloop the Brothers.

La garde nationale et la troupe de ligne ont été envoyées; elles ont dispersés les rassemblements du quai de l'île. Les deux petits navires anglais ont pu partir. On a jeté quelques pierres, mais personne n'a été gravement blessé.

SITUATION DE LA BANQUE DE FRANCE ET DE SES SUCCURSALES

Au vendredi 20 octobre 1848, au matin.

ACTIF.	
Argent monnayé et lingots.	127,498,914 f. 42 c.
Numéraire dans les succursales.	102,256,488 »
Effets arriérés à recouvrer.	530,009 01
Portefeuille de Paris, dont 17,799,390 f. 09 c. provenant des succursales.	67,875,684 75
Portefeuille des succursales.	109,456,203 50
Avances sur lingots et monnaies.	14,235,133 46
Avances sur effets publics français.	55,870,096 65
Avances sur effets publics dans les succursales.	1,429,405 34
Avances à l'Etat.	30,000,000 »
Avances à l'Etat sur l'emprunt de 150 millions.	23,000,000 »
Rentes de la réserve.	10,000,000 »
Rentes, fonds disponibles.	53,902,415 62
Placements des succursales.	12,806,741 59
Hôtel et mobilier de la Banque.	4,000,000 »
Immeubles des succursales.	2,524,088 »
Prêt de dix millions à la ville de Paris.	3,500,000 »
Intérêt dans le comptoir national d'escompte.	200,000 »
Intérêt des anciennes banques départementales dans les comptoirs nationaux des villes.	250,000 »
Effets en souffrance à la Banque.	14,790,710 49
Effets en souffrance dans les succursales.	8,449,422 »
Dépenses d'administration de la Banque.	575,206 53
Dépenses d'administration des succursales.	287,315 »
Divers.	427,408 70
Bons du Trésor.	6,995,170 »
	650,304,928 86
PASSIF.	
Capital de la Banque.	67,900,000 »
Capital des nouvelles succursales.	25,350,000 »
Réserve de la Banque.	10,000,000 »
Idem des nouvelles succursales.	2,980,750 14
Réserve immobilière de la Banque.	4,000,000 »
Billets au porteur en circulation.	548,575,400 »
Billets au porteur en circulation des succursales.	44,229,873 »
Billets à ordre.	526,164 »
Compte courant du Trésor créditeur.	10,501,205 78
Compte courant.	76,624,027 03
Compte courant dans les succursales.	24,686,900 19
Récépissés payables à vue.	2,125,800 »

Récépissés payables à vue dans les succursales.	1,846,370 »
Traites des succursales à payer par la Banque.	5,798,111 23
Traites de la Banque à payer par les succursales.	2,084,802 »
Dividendes à payer.	254,665 23
Liquidation du comptoir d'Alger.	864,919 04
Escomptes, intérêts divers et dépenses précomptées.	1,891,930 42
Escomptes, intérêts divers dans les succursales.	1,993,571 »
Récompte du dernier semestre.	422,952 27
Idem du dernier semestre dans les succursales.	644,216 »
Divers.	226,273 49
	650,304,928 86

Le numéraire en caisse a augmenté d'une centaine de mille francs dans l'établissement central et de près de six cent mille francs dans les succursales. Il s'élève aujourd'hui, en totalité, à 229 millions.

Le portefeuille baisse toujours, tant à Paris que dans les départements. A Paris, il est descendu, cette semaine, à 67 millions; dans les départements, à 109 millions. C'est 4 millions de diminution sur l'ensemble.

Pour comprendre l'exiguité de ces chiffres, il faut se rappeler que l'année dernière la moyenne du portefeuille de Paris s'était élevée à 177 millions. Les valeurs actuellement contenues dans le portefeuille de la Banque sont donc de 110 millions au-dessous de cette moyenne.

Quant aux succursales, voici quelle était, en 1847, la moyenne de leur portefeuille :

Comptoirs de la Banque.	76,471,000 fr.
Banques départementales.	84,964,000 fr.
Total.	161,435,000 fr.

Aujourd'hui, les valeurs contenues dans les portefeuilles des comptoirs et des banques départementales, qui se confondent désormais parmi les succursales de l'établissement central, ne s'élèvent qu'à 109 millions; elles sont donc de 52 millions au-dessous de la moyenne de 1847.

Il y a peu de faits nouveaux à signaler dans l'actif. Les avances faites à la ville de Paris sur le prêt de 40 millions s'élèvent, comme dans le dernier bilan, à 5 millions et demi. La somme des effets en souffrance n'a diminué que de quelques centaines de mille francs.

Pour ce qui est du passif, voici les principales différences : La circulation des billets au porteur s'élève à 592 millions. C'est quatre millions d'augmentation sur le chiffre de la semaine dernière. En 1847, la moyenne de la circulation pour la Banque de Paris, les comptoirs et les banques départementales n'était que de 557 millions.

Le compte-courant du Trésor est tombé de 17 millions à 10 millions 500,000 fr. C'est encore un saignée de près de 6 millions qu'il a reçue dans la semaine.

Les comptes-courants particuliers sont restés à peu près stationnaires; ils n'ont augmenté que d'un demi-million. Nous n'avons plus besoin d'ajouter que cette situation n'est qu'un symptôme caractéristique de la paralysie qui règne dans le monde industriel et commercial.

Nouvelles Etrangères.

ESPAGNE.

Les événements en Espagne se compliquent. Malgré la grande surveillance de la police supérieure du commissaire-général, quelques personnages influents du parti républicain franchissent la frontière. Ces jours derniers, le général Atmeller a pu tromper les espions et rentrer en Espagne.

On annonce que toute la jeunesse des villages de la Catalogne prend les armes pour renforcer les républicains. Le coup sera porté. On veut venger ceux qui ont été fusillés à Barcelonne.

Le 14, la colonne des républicains, ayant connu la malheureuse fin de trois de leurs, a fusillé sur-le-champ 75 prisonniers, soldats de la reine.

PRUSSE.

Les nouvelles du duché de Posen annoncent que l'armée russe se concentre de plus en plus sur les frontières de la Prusse et de la Galicie. On l'évalue à 200,000 hommes prêts à entrer en campagne. L'empereur est attendu à Varsovie.

A Lemberg il y a plus de deux mille réfugiés polonais. Les généraux Dwernicki et Szrynecki sont arrivés dans cette ville, et l'agitation y est très grande, ainsi que dans toute la Galicie autrichienne.

BAVIÈRE.

MUNICH, 14 octobre. — Une église catholique allemande a été reconnue et autorisée en Bavière.

BOURSE DE LYON DU 24 OCTOBRE 1848.

CHEMINS DE FER.		ACTIONS INDUSTRIELLES.	
Orléans.	compt. 588 75 liq.	Rentes 5 0/0.	68 50
Rouen.	—	Mines de la Loire.	267 50
Marseille.	185	Banques.	—
Verzon.	—	Fonderies de l'Ardeche.	—
Nord.	356 23	de Besseges.	—
Lyon.	—	Oblig. de la Loire.	—

Le Rédacteur en chef, KAUFFMANN.

On trouve pour la saison d'hiver chez MM. Gambès et Hodieux, rue Saint-Côme, n° 10 et 12, de nombreux assortiments d'étoffes de laine à bon marché.

Tout en cherchant à satisfaire à cette nouvelle consommation, cette maison reste fidèle à sa spécialité bien connue pour la belle marchandise, et les familles sont sûres d'y trouver toujours, pour les corbeilles de mariage, de grands choix en soieries, en châles et en dentelles.

LA MAISON CHAINE, place des Terreaux, prévient les personnes qui auraient des emplettes d'hiver à faire, qu'elle vient de solder une énorme quantité de marchandises à des prix excessivement réduits.

Mérimons 3/4 tout laine à 2 fr. 45, stoffs 3/4 à 1 fr. 25, cottings grande largeur à 3 fr., tissus laine et coton de 45 c. à 85 c., tissus laine et soie à 2 fr. 60, tartanelles à 1 fr. 25, valenciennes de 30 c. à 40 fr.

La bonneterie se recommande surtout par une foule d'articles au dessous du cours.

Les articles de goût en lingerie, confections, châles des Indes, rivalisent avec Paris par la modicité de leurs prix.

La soierie est vendue au cours de la fabrique.

Etude de M^e Cornuty, avoué à Lyon, rue de la Bombarde, n° 1.

VENTE par expropriation forcée, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, en trois lots distincts et séparés, et sans enchère générale, d'immeubles situés sur les communes de Saint-Didier-au-Mont-d'Or, de Saint-Rambert-Ille-Barbe et de Vernaison (Rhône), appartenant au sieur Guillaume Devers, en état de faillite, et à dame Françoise Barret, son épouse.

Adjudication au samedi 4 novembre 1848. Le premier lot est composé d'un tènement de fonds en bois taillis, dans lequel est une carrière de pierres, terre et vigne, situé au lieu de Roche-Cardon, commune de Saint-Didier-au-Mont-d'Or, ayant son entrée sur le nouveau chemin de Vaise à Saint-Didier par une porte en sapin dans une clôture en bois.

Ce tènement a une étendue superficielle de 2 hectares 70 ares 40 centiares, savoir: 2 hectares 30 ares en bois 20 ares 40 centiares en vignes.

La mise à prix de ce lot est de... 2,000 f.

Le deuxième lot comprend une maison, un jardin, une salle d'ombrage, un pré-verger, le tout clos de murs en pierre et pisé, et situé sur la commune de Saint-Rambert, au lieu dit le Bras-de-Vacque, sur le chemin qui conduit de Roche-Cardon à la Saône, près le bureau de l'octroi de Vaise.

La mise à prix de ce lot est de... 6,000 f.

Troisième lot. — Il consiste 1° en une maison située à Vernaison, lieu de la Lombardière, canton de Saint-Genis-Laval (Rhône); cette maison est construite en pierres et pisé; son toit est couvert en tuiles creuses; 2° en une petite construction n'ayant qu'un rez-de-chaussée, située au devant de la maison qui vient d'être décrite; 3° un petit jardin situé sur le quai de Vernaison, en contre-bas du chemin de fer; il contient quelques plantes et légumes; son étendue superficielle est de cinq mètres carrés. La mise à prix de ce lot est de... 300 f.

Pour les renseignements s'adresser à M^e Cornuty, avoué à Lyon, rue Bombarde, 1. (3784)

Etude de M^e Fauché, huissier à Lyon, rue Gentil, n° 1.

VENTE par autorité de justice d'un fonds de brasserie de bière, sis à Lyon, rue de la Liberté, n° 32.

Le lundi trente octobre 1848, à dix heures du matin, il sera procédé, en l'étude et par le ministère de M^e Morand, notaire, demeurant à Lyon, rue Saint-Dominique, n° 17, à la vente en bloc, aux enchères publiques, d'un fonds de brasserie de bière, sis à Lyon, rue de la Liberté, n° 32, et consistant principalement en cuves, char à quatre roues, rafraichissoir, brassin en cuivre, séchoir en maçonnerie, moulin à vent, pompes, corbeilles en osier, etc.

Et à défaut d'enchérisseurs pour le tout, il sera procédé, ledit jour, à l'heure de midi, à la vente en détail, aux enchères publiques et au comptant, des objets mobiliers composant le matériel dudit fonds, et ce sur les lieux mêmes où ils se trouvent.

NOTA.—Pour les renseignements, s'adresser à M^e Fauché, huissier, demeurant à Lyon, rue Gentil, n° 1, ou à M^e Morand, notaire, dépositaire du cahier des charges. (4239)

Même étude.

VENTE JUDICIAIRE.

Le samedi vingt-huit octobre 1848, à dix heures du matin, il sera procédé à Lyon, place des Macchabées, à la vente aux enchères publiques et au comptant d'objets mobiliers, tels que buffets en bois de sapin, chemises de femme, chaises, chenets en fer, table, horloge, poêle à frire, commode, poêle, bachelasse, etc., etc. (4238)

MAGASINS DE L'EUROPE,

Rue Bellecour, n° 26.

Vente par liquidation de toutes les marchandises, consistant en soieries, draperies, schalls, lainages, rouenneries, nouveautés, bonneteries, fourrures, sur le prix desquelles il sera fait un grand rabais. Vastes Magasins de l'Europe à louer actuellement ensemble ou séparément. (2150)

SCIENCES COMMERCIALES.

M. NORDHEIM ouvrira ses cours de comptabilité et de théorie pratique de la science de la banque, du 15 au 31 de ce mois.

Il se propose également d'ouvrir des cours d'allemand et d'anglais, s'il y a plusieurs élèves. S'adresser rue Clermont, 9. (31)

DÉPURATIF DU SANG.

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE.

Composé en forme de pilules de M. E. SMITH, docteur en médecine de la Faculté de Londres.

Remède doux et sûr pour la guérison radicale de toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que dartres, gale répercutée, rougeurs de la peau, démangeaisons, boutons, éruptions, douleurs rhumatismales et vices vénériens; remède spécifique pour combattre avec succès les mauvais effets qui suivent l'usage du mercure.

Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui ont raison de craindre pour d'anciens vices cachés, un reste de mercure, ou les suites d'un traitement imparfait, peuvent, en toute confiance, avoir recours à ce remède qui ne manque jamais de purifier le sang et de rétablir la santé.

Se vend au prix de 3 fr. la boîte, ou la quantité de quatre dans une grande boîte, pour 10 f., chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, 13. (8064)

THÉÂTRE.

A vendre, Théâtre de Société, mille partitions anciennes et nouvelles, avec les brochures qui en dépendent. S'adresser rue Juiverie, n° 8, au 1^{er}. (2152)

MALADIES DES VOIES URINAIRES.

M. le docteur GAS, qui, à Lyon, s'occupe spécialement des maladies des voies urinaires, prévient les personnes qui voudraient le consulter qu'il demeure toujours place Bellecour, n° 8, près la Poste aux Lettres. Il reçoit tous les jours de midi à deux heures. (8216)

DEPOT D'EXEMPLAIRES DE CHAQUE NUMERO DU



CENSEUR

Chez MM. DUPERRÉ, libraire, rue de la République, n° 9; — BALLEY, libraire, même rue, n° 2, — LAFORÉT, papetier, place de la Fromagerie, n° 5, allée des Images; — M^{me} veuve LEROY, débitante de tabac, rue Marain, n° 11; — M^{me} veuve JACQUY, marchande de papeterie, quai de la Révolution, maison de l'Hôtel de l'Europe; — POCHON, marchand papetier, rue Basse-Grenette, n° 14; — M. VEISSIER, papetier, rue du Commerce, n° 12; — FÉLIX QUINET, marchand papetier, cours de Broches, n° 12, à la Guillotière; — POTALIER, papetier, cours Morand, n° 1, aux Brotteaux; — CHARCOUCHET, libraire, Grande-Rue, n° 15, à Vaise.

15 CENTIMES LE NUMÉRO.

MALADIES SECRÈTES.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient et réputés incurables. Traitement gratis, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal (EXTRAIT DE SALSEPAREILLE et FONDUS DIURÉTIQUE.) A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, à Lyon. — Dépôts: à Paris, rue du Grand-Chantier, 7; à Toulon, rue Bonnefoi, 2; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites. — On fait des envois. (Affranchir.) (3488)

DÉPURATIF DU SANG.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure, dont il détruit totalement les traces, spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les écrouelles et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gale, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgements des glandes, des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents et invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix: 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque, à Lyon.

A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicière, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Rozet, confiseur. — A Genève, chez M. Buvelot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou. (3738)

AVIS.

M^{me} THELVIA, TAILLEUSE, fait habitements d'enfant, gilets et pantalons d'homme à neuf, les raccommode parfaitement, les dégraisse, recoupe et utilise pour jeunes gens, fait tous les articles de flanelle, compés de manière à pouvoir s'élargir jusqu'à entière usure; elle se charge en outre de tous genres de couture, chemises, etc. Le tout est soigné et à très bon marché. S'adresser rue de la République, 24, au 4^{er} à Lyon. (2159)

TRAITEMENT SIMPLIFIÉ.

Guérison prompte et sans rechute de toutes les maladies secrètes, de la peau et du sang, par l'essence concentrée de salsepareille d'Amérique, remède entièrement végétal, qui doit la supériorité incontestable dont il jouit autant à son efficacité qu'à son usage facile et peu coûteux. Prix: 5 fr. le flacon, chez Camuset, pharmacien, place des Caumes, 14, vis-à-vis de l'hôtel du Parc. (4829)

VENTE EN GROS ET EN DÉTAIL.

MM. DESCOSSE et BLANC ont l'honneur d'informer le public qu'ils viennent d'établir une succursale de leur maison de Marseille pour la fabrication des tapis, nattes, paillasons et cordages, etc., en sparterie de tout genre. Rue de la République, 13, à Lyon. (76)

CHIENNE PERDUE. Il a été perdu, dimanche 8 courant au soir, une Chienne de chasse, poil blanc marqué de taches noires, coiffée d'une tache de même couleur, queue longue et à poil ras. Elle répond au nom de Giselle. Elle portait un collier de cuir. — Bonne récompense à qui la ramènera quai du Peuple, n° 1, au 2^e. (83)

AVIS. Manteaux, Cabans imperméables en tous genres, pour militaire et civil, de F. SOLLIER, rue des Célestins, n° 6. (2134)